

## COMPTE RENDU DE SEANCE DU 12 AVRIL 2010

L'an deux mil dix, le douze avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Aoste, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Roger MARCEL, Maire.

**Date de convocation :** 6 avril 2010.

**Présents :** Roger MARCEL, Edith GAILLARD, Claude BONNEHORGNE, Jocelyne CHANROND, Pierre PERROD, Robert GUIGUET, Françoise NEGRO, Alexandra GAUTIER, Jérôme CARRIOT, Christian JOST, Geneviève MOINE, Patricia DEWILDE, Marie DA SILVA, Michèle FILY, Daniel BATON.

**Absents excusés :** Jean ANDRE (pouvoir Claude BONNEHORGNE), Dominique MICOUD (Pouvoir à Edith GAILLARD),

**Secrétaire de séance :** Alexandra GAUTIER

Après avoir vérifié le quorum et procédé à l'appel, Monsieur le Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal puis passe à l'ordre du jour :

### 1) Approbation du compte rendu du 30 mars 2010 :

**Point 1)** approbation du compte rendu du 11 mars 2010 : lire « intervention de Madame CHANROND » à la place de « intervention de Monsieur PERROD ». Aucune autre observation n'étant formulée le compte-rendu du 30 mars 2010 est adopté à l'unanimité.

### 2) Détermination du nombre d'adjoints :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 21 mars 2008 par laquelle il a été approuvé la création de 5 postes d'adjoint.

Madame Nadia CAILLIAU, élu 4<sup>ème</sup> adjoint, le 21 mars 2008 a présenté sa démission de ses fonctions d'adjoint ainsi que de Conseillère municipale par lettre en date du 19 mars 2010. Monsieur le Sous-Préfet a accepté cette démission par lettre du 24 mars 2010. Il convient donc, en application de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), de déterminer le nombre d'adjoints, et donc de décider de pourvoir ou non au remplacement d'un adjoint :

- Soit sur la base de l'article R2121-2 du CGCT, les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination ;
- Soit selon les dispositions de la loi du 13 août 2004 et l'article L2122-10 du CGCT, décider que le nouvel adjoint occupera le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Le Conseil Municipal, sur proposition de monsieur le Maire, et  
Après en avoir délibéré,

### A l'unanimité,

- **Décide** de ne pas pourvoir au remplacement d'un poste d'adjoint et de fixer ainsi le nombre d'adjoints à quatre (4).
- **Décide** qu'en application de l'article R 2121-2 du CGCT les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination ainsi Madame ChanronD, précédemment 5<sup>ème</sup> adjoint devient 4<sup>ème</sup> adjoint.
- **Charge** Monsieur le Maire de prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution des présentes.

*Le fonctionnement des commissions sera pris en charge par Geneviève MOINE pour ce qui concerne la partie scolaire, Pierre PERROD est chargé de la vie associative, Christian JOST, Marie DA SILVA et Alexandra GAUTIER ont en charge l'organisation des manifestations.*

*Madame CHANROND précise que pour des raisons professionnelles, elle sera moins investie dans la vie locale aussi, Jérôme CARRIOT assurera les activités fêtes et cérémonies et Françoise NEGRO suivra le commerce.*

### 3) Modification d'un délégué au sein du S.I.E.S

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la séance du conseil municipal du 24 Septembre 2009 au cours de laquelle il a été décidé la création du « Syndicat Intercommunal des Equipements scolaires » Aoste-Granieu en application de l'article L5212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que la délibération du 26 novembre 2009 portant désignation des délégués de la commune au sein du S.I.E.S. Il précise, conformément à la démission de Nadia CAILLIAU de ses qualités d'adjointe et de conseillère municipale, la nécessité de la remplacer au sein du conseil syndical du S.I.E.S. et invite les membres de l'assemblée à faire acte de candidature.

Madame Michelle FILY, conseillère municipale fait acte de candidature.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré :

**A la majorité (1 abstention),**

**Accepte** la candidature de Madame Michelle FILY, conseillère municipale.

- **Charge** Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution des présentes

#### **4) Modification de délégués dans les organismes intercommunaux et composition de commissions municipales :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les séances du conseil municipal des 28 mars 2008 et 21 mai 2008 modifiée au cours desquelles les délégués au sein des syndicats intercommunaux ont été désignés et les commissions municipales formées. Il informe de la nécessité de procéder à des modifications, conformément à l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte tenu de la démission d'une conseillère municipale (adjointe), et de la suppression d'un poste d'adjoint lors de la séance du 13 avril 2010.

Monsieur le Maire de préciser la liste des délégués appelés à siéger à la CCLVG, Syndicat du collège de ST Genix sur Guiers, Contrat Prévention Jeunesse (comité de pilotage) ainsi que la commission Ecoles-sport-jeunesse-culture, compte tenu des modifications évoquées ci-dessus :

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré :

**A l'unanimité,**

- **Décide** de modifier comme suit la composition :

#### **Communauté de Communes les Vallons du Guiers :**

**Titulaires :** MM. MARCEL Roger, GAILLARD Edith, ANDRE Jean, CHANROND Jocelyne.

**Suppléants :** MM. BONNEHORGNE Claude, PERROD Pierre, BATON Daniel, MOINE Geneviève

#### **Contrat Prévention Jeunesse** (comité de pilotage)

- Jean ANDRE

- Daniel BATON

#### **Syndicat du collège de St Genix sur Guiers**

2 délégués titulaire : Pierre PERROD, Geneviève MOINE

2 délégués suppléants : Christian JOST, Patricia DEWILDE

#### **Commission Ecoles, sport, jeunesse et culture :**

**Ecoles :** Roger MARCEL, Jean ANDRE, Alexandra GAUTIER, Geneviève MOINE

**Culture :** Roger MARCEL, Christian JOST, Marie DA SILVA, Jocelyne CHANROND

**Jeunesse/Sport :** Roger MARCEL, Pierre PERROD, Alexandra GAUTIER, Jérôme CARRIOT, Marie DA SILVA, Daniel BATON

#### **Commission agriculture :**

Roger MARCEL, Claude BONNEHORGNE, Daniel BATON

- **Charge** Monsieur le Maire d'informer les organismes intercommunaux de la présente décision.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures.**